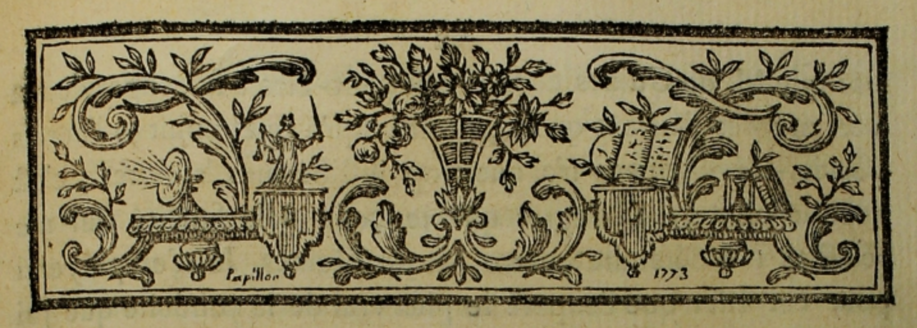
pièce 9



MÉMOIRE

POUR le ſieur ROGER, ci-devant Secrétaire du Comte de Guines.

CONTRE le Comte DE GUINES, *Ambaſſadeur du Roi.*

ONSIEUR LE COMTE DE GUINES a jugé à propos de m'impliquer dans une procédure criminelle qui m'eſt tout-à-fait étrangere. Il a ſurpris un décret de priſe de corps contre moi, qui a été exécuté avec la plus exceſſive rigueur ; & ce parti odieux, il ne l'a pris que pour me punir d'avoir dit des vérités qui lui ſont contraires, & que j'avois renfermées dans mon cœur pendant près de trois ans. Si j'ai un reproche à me faire, c'eſt ſans doute celui d'avoir porté trop loin ma complaiſance ; mais je penſois que le ſieur Tort pourroit ſe juſtifier ſans le ſecours de mon témoignage ; j'étois d'ailleurs attaché par reconnoiſſance à M. le Comte de Guines, qui depuis le départ du ſieur Tort, me donnoit les marques de la plus grande confiance, & me prodiguoit ſes bontés dans toutes les occaſions. J'ai mille fois gémi d'avance en penſant à la néceſſité dans laquelle je pourrois me trouver un jour ou de porter le plus grand préjudice à mon bienfaiteur, en dépoſant la vérité ; ou de devenir, par mon ſilence, la cauſe de la perte d'un homme innocent. Je ne me diſſimulois

pas que M. de Guines chercheroit peut-être à se venger de ma véracité dès l'instant qu'il sçauroit jusqu'à quel point je l'aurois portée. L'événement n'a que trop justifié mes craintes ; c'est avec le plus grand regret que je cede à la fatalité qui me réduit à me défendre contre M. de Guines. Je n'employerai pour cet effet que l'exposé le plus vrai de la conduite que j'ai tenue depuis l'époque où je me suis attaché à sa personne jusqu'à celle où il a cru devoir punir ma trop grande sincérité en me renvoyant de chez lui (1).

J'avois une place honnête à Paris, lorsque le bruit se répandit que M. de Guines alloit être nommé à l'ambassade de Londres au commencement de l'année 1770. Mes amis me conseillerent de chercher les moyens de m'attacher à lui en qualité de Secrétaire ; mes protecteurs voulurent bien s'y employer. J'obtins cette place, & je fus installé dans les bureaux de M. de Guines au commencement du mois de Mai 1770.

Le sieur Tort dirigeoit alors un travail immense, dont le résultat devoit servir à l'instruction particuliere de M. l'Ambassadeur. Ma qualité de Secrétaire mit le sieur Tort dans la nécessité de me confier la mise au net des extraits les plus précieux & les plus secrets de ce travail. Je m'en acquittai avec un zèle & une assiduité qui dérangerent bien-tôt ma santé. Cette raison me fit cesser de travailler à la Secrétairerie vers le commencement de Juillet, mais ne m'empêcha pas de partir pour Londres vers la fin du mois de Septembre suivant.

Je trouvai à Londres le sieur Garnier, Secrétaire d'Ambassade, qui, en attendant l'arrivée de M. de Guines, m'employa à des objets relatifs au service du Roi. Je remis au sieur

(1) Tous les faits dont je vais rendre compte sont, ou reconnus vrais, ou prouvés au Procès.

Herzuello une lettre dont je m'étois chargé pour lui. Ce Négociant m'accueillit avec politesse ; & dans une visite qu'il me fit à l'Hôtel de France, il me parla des fonds publics d'Angleterre & des moyens d'y spéculer avec succès : il me fit observer que la place que j'occupois pouvoit me mettre dans le cas d'y faire des opérations utiles : il me donna à entendre qu'à Londres ces opérations n'avoient rien qui blessât les principes de l'honnêteté, & il me cita plusieurs personnes en place, même des Ambassadeurs, qui (sans cependant se montrer) ne faisoient pas plus de difficulté de jouer dans les fonds, qu'à tout autre jeu de hasard.

Je répondis au sieur Herzuello : que ma place étoit trop subordonnée pour me permettre de faire avec succès de telles entreprises ; que je n'avois d'ailleurs aucune idée de ces sortes de spéculations, mais que si on pouvoit s'y livrer aussi honnêtement & aussi avantageusement qu'il le disoit, je lui procurerois dans peu la connoissance du sieur Tort, avec lequel il pourroit lier sa partie.

M. de Guines & le sieur Tort arriverent à Londres vers la fin du mois de Novembre 1770. Je m'apperçus bientôt que M. de Guines accordoit au sieur Tort une confiance exclusive. Le sieur Tort travailloit seul avec lui, & moi je recevois des mains du sieur Garnier les pieces que j'avois à transcrire. C'étoit à lui seul que je rendois compte de mon travail.

Le sieur Herzuello vint à l'Hôtel de France peu de jours après l'arrivée du sieur Tort : il me remit sur la voie des fonds publics. J'avois déja prévenu le sieur Tort des offres que m'avoit faites le sieur Herzuello : ce Banquier les réitéra en ma présence au sieur Tort, & lui proposa de l'intéresser pour un tiers de bénéfice sans être tenu des pertes, s'il vouloit seulement l'avertir *de vendre ou d'acheter des fonds* lorsqu'il croiroit les cir-

conſtances favorables à leur donner de l'accroiſſement ou de la diminution.

Le ſieur Tort répondit qu'il ne pouvoit accepter aucune propoſition de cette eſpèce ſans y être autoriſé par M. de Guines. Dans les quinze jours qui ſuivirent, nous revîmes plu-ſieurs fois le ſieur Herzuello, qui chaque fois répéta ſes offres, & chaque fois reçut du ſieur Tort même réponſe.

Le ſieur Tort, le ſieur Vachon & moi, nous vivions dans la plus grande intimité. Un attachement commun pour Son Excellence, la même envie de lui plaire & de la ſervir, un peu de paſſion pour la Muſique, & l'avantage de contribuer tous trois à perfectionner le talent de M. l'Ambaſſadeur pour la flûte, nous lioient ſi étroitement que nous n'avions rien de caché les uns pour les autres : auſſi le ſieur Tort, en venant nous dire dans le courant de Décembre que M. le Comte l'avoit entretenu de ſon deſir de ſpéculer dans les fonds publics, ne crut pas trahir le ſecret de ce dernier (1).

Cet entretien étoit la ſuite d'une tentative que le ſieur Boyer, ſon Intendant, avoit faite la veille pour tâcher d'obtenir la permiſſion de s'y intéreſſer. » M. de Guines, » continua le ſieur Tort, « voudroit bien s'y intéreſſer lui-même, mais il » a des craintes ; il faut laiſſer au temps le ſoin de les diſſiper ».

Quelques jours ſe paſſerent, le ſieur Tort étoit ſans ceſſe

---

(1) Ce ne fut pourtant pas ſeulement l'amitié qui nous procura cette confidence du ſieur Tort, la néceſſité y eut bien autant de part qu'elle. Il lui auroit été impoſſible de nous cacher les allées & les venues des Négocians ; & ſi nous avions pénétré le ſecret, rien alors ne nous obligeoit à le taire. D'ailleurs comment nous renvoyer ſans ceſſe ou ſe parler bas lorſque ces Meſſieurs venoient dans l'Hôtel ? Et puis nous lui fumes très-utiles pour porter des ordres, ſuivre le cours de la place & copier les bulletins. Ces mêmes conſidérations avoit auſſi déterminé ſa confiance en faveur du ſieur Delpelch, Négociant François, alors à Londres.

auprès de M. de Guines ; il le quitta un matin pour nous apprendre, à Vachon & à moi : qu'enfin M. l'Ambaſſadeur s'étoit décidé à ſpéculer dans les fonds publics de compte à demi avec la maiſon des ſieurs Bourdieu & Chollet ; & que c'étoit lui (Tort) qu'il avoit chargé de voir ces Négocians à cet effet. Le ſieur Tort nous ajouta que la détermination de M. de Guines l'autoriſoit à prendre la ſienne quand les circonſtances le permettroient, & il me pria de faire venir le ſieur Herzuello. Le lendemain matin ce Négociant arriva à l'Hôtel de France, où le ſieur Tort lui dit devant moi qu'il pouvoit ſe diſpenſer de chercher à ſe lier d'affaires ailleurs, & qu'il lui donnoit parole de diriger les ſpéculations qu'il ſe propoſoit de faire dans les fonds publics.

Dès-lors les ſieurs Bourdieu, Chollet & Herzuello, venoient à toute heure dans l'hôtel pour entretenir le ſieur Tort. Ils lui remettoient & des mémoires relatifs aux ſpéculations, & les bulletins qui indiquoient les variations des papiers. Ces bulletins ſouvent je les copiois moi-même, & le ſieur Tort, après les avoir tranſcrits, ne manquoit jamais d'aller les porter à M. de Guines.

La nouvelle de la paix arriva à Londres vers le 15 du mois de Janvier 1771. Elle fit une ſenſation énorme ſur les fonds publics. Le ſieur Bourdieu dit & fit dire pluſieurs fois au ſieur Tort qu'il n'attendoit que les ordres de M. de Guines pour acheter des fonds. A chaque meſſage du ſieur Bourdieu, le ſieur Tort deſcendoit chez M. de Guines pour le preſſer de prendre ſon parti ; M. de Guines fit répondre conſtamment pendant près de huit jours *qu'il n'étoit pas encore temps ;* & je me rappelle que le ſieur Tort nous diſoit, aux ſieurs Delpech, Vachon & moi : qu'il voyoit avec peine que M. de Guines tînt ainſi dans l'inaction les ſieurs Bourdieu & Chollet, qui prétendoient avoir des avis ſûrs & qui vouloient en profiter

pour *opérer.* Il étoit ſi convaincu que M. de Guines ſe trompoit dans ſa maniere de voir, que ſur les diſcours de ces Négocians, il prit le parti d'opérer lui-même & pour ſon compte particulier avec le ſieur Herzuello. Je fus de ſa part trouver ce Banquier le 19 Janvier, pour le charger d'acheter des fonds auſſi-tôt que la bourſe feroit ouverte; le ſieur Herzuello exécuta ſur le champ les ordres que je venois de lui porter, & bénéficia ſur ces achats en très-peu de temps d'une ſomme d'environ deux cens mille livres, dont le ſieur Tort eut le tiers, ſuivant la convention faite entr'eux précédemment.

Nous fûmes ſurpris les ſieurs Delpech, Vachon & moi, de voir le ſieur Tort donner des ordres d'acheter au ſieur Herzuello, & refuſer en même-temps de donner de pareils ordres au ſieur Bourdieu; nous lui en fîmes même l'obſervation; & voici quelle fut ſa réponſe: Le cas eſt bien différent», nous dit-il; «je joue pour mon compte avec Herzuello, » & conſéquemment je ſuis le maître de mes ſpéculations. » Mais jouant avec MM. Bourdieu & Chollet pour le » compte de M. de Guines, je ne puis rien faire que d'après » ſes vues particulieres, que je ne ſçaurois deviner; & d'après » ſes ordres que j'attends».

J'avouerai que ſi dans ce moment une foule d'autres circonſtances ne m'avoient convaincu que le ſieur Tort étoit l'agent du Comte de Guines, ce trait ſeul ſuffiroit pour me le perſuader. Car, quel motif auroit pu empêcher le ſieur Tort de faire opérer les ſieurs Bourdieu & Chollet qui ne demandoient pas mieux, en même-temps que le ſieur Herzuello? Plus de gens auroient opéré, plus il auroit gagné. Ce n'étoit pas ménagement pour M. l'Ambaſſadeur, puiſque deux ou trois jours après il preſſoit ces mêmes Négocians d'acheter tout ce qu'ils pourroient trouver de fonds. Quel auroit donc été ſon but en

appuyant à nos yeux le repos dans lequel il les forçoit de reſter à ſon déſavantage, ſur un menſonge dont tout l'effet étoit de nous faire ſoupçonner une intention à M. l'Ambaſſadeur qu'il n'avoit pas réellement? Il eſt évident qu'il attendoit des ordres.

Ces ordres, ils furent enfin donnés par M. de Guines le 21 Janvier 1771, & cela dans une circonſtance aſſez frappante pour faire impreſſion.

Ce jour-là les Secrétaires donnoient un grand dîner de l'aveu de Son Excellence, qui avoit bien voulu en régler elle-même les apprêts. Pluſieurs François y étoient invités; le Sr Tort en faiſoit les honneurs. A peine on étoit à table que M. de Guines fait appeller le ſieur Tort, qui nous quitte: il revient, va parler à l'oreille de Delpech; & tous les deux diſparoiſſent. On continua de dîner, mais on ſent que tous ces mouvemens furent remarqués. Le ſoir raſſemblés les ſieurs Tort, Vachon & moi, nous demandâmes au premier ce que tout cela ſignifioit. Il nous répondit: que M. le Comte l'avoit chargé d'aller dire au ſieur Bourdieu de tenir ſon Courtier tout prêt pour opérer ſans délai; & qu'il avoit été avec Delpech s'acquitter de ſa commiſſion; ce qui nous fut confirmé par ce dernier. Maintenant conçoit-on par quelle lubie Tort auroit choiſi le moment d'un repas, dont il étoit obligé de faire les honneurs, comme je viens de le dire, pour aller avec un de ſes convives, ordonner une opération ſur les fonds publics, ſous le prétexte d'un ordre de M. de Guines, qu'il n'eût vraiment pas reçu?

Cette démarche n'eut point de ſuite. Il étoit trop tard; les fonds avoient monté au taux de la paix, de ſorte que le ſieur Bourdieu ne voulut pas ſe haſarder à courir les riſques d'une perte preſque certaine.

Ce fut alors que le ſieur Tort nous fit part d'un projet que l'extrême intérêt qu'il prenoit aux affaires de M. le Comte lui

avoit suggéré. Le sieur de Monval, Lieutenant-Colonel du Régiment de Navarre, avoit accompagné M. l'Ambassadeur à Londres; il occupoit un appartement chez lui & paroissoit son ami particulier. Tort nous dit qu'il alloit de ce pas le mettre dans le secret des spéculations, afin que, suivant les circonstances, il pût se servir de l'ascendant que cet Officier avoit sur l'esprit de Son Excellence pour l'exciter, la retenir, lui faire saisir l'à propos, & l'engager enfin à régler toutes ses opérations avec prudence. Effectivement, le sieur Tort passa chez M. de Monval, resta fort long-temps avec lui; & depuis ce moment ces deux hommes, qui jusques là se parloient à peine, je les ai vus très-liés ensemble, chercher le tête à tête, se visiter fréquemment, & toujours avec l'air d'un singulier mystere.

Quelque temps après le sieur Tort s'adressa au sieur Herzuello sur un second refus du sieur Bourdieu; le sieur Herzuello fit opérer en baisse; de compte à demi avec M. de Guines; cette opération ne fut pas heureuse; M. de Guines voulut sans doute tâcher de se racquitter, & il s'engagea dans une suite d'autres mauvaises opérations couvertes par l'argent de Tort. J'en supprimerai ici l'ennuyeux détail, en ayant déja rendu compte dans mes dépositions, confrontations, récolemens & interrogatoires; qu'il me suffise de dire que les spéculations ordonnées par M. de Guines & exécutées par Tort ont duré quatre mois révolus; que pendant tout ce temps le sieur Tort dirigeoit dans la maison même de M. de Guines, & sous ses yeux un jeu immense; qu'il ne prenoit aucun soin pour nous cacher ses démarches, & qu'ainsi elles ne pouvoient être inconnues à M. de Guines. Ces observations paroîtront déja assez fortes pour fixer l'opinion de qui que ce soit; mais j'ai eu bien d'autres raisons pour asseoir la mienne.

Par exemple : M. l'Ambassadeur d'Espagne, ou M. Francès, Ministre Plénipotentiaire du Roi à Londres, venoient chez

M.

M. de Guines pour conférer avec lui ſur l'objet de la négociation dont ils étoient chargés. Dès que le ſieur Tort les voyoit entrer « il ne faut pas que je m'écarte » diſoit-il au ſieur Vachon & à moi ; & en effet l'inſtant d'après arrivoit un Meſſager de la part du Comte de Guines, qui venoit dire à Tort : « ne vous » écartez pas, M. de Guines aura bien-tôt beſoin de vous ». A peine M. l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ou M. Francès étoient ſortis, que le Meſſager revenoit une ſeconde fois dire au ſieur Tort de deſcendre. Celui-ci ne reſtoit chez M. de Guines que le temps qui étoit néceſſaire pour prendre ſes ordres, & remontoit enſuite pour nous dire : « allez-vous-en vîte chez Mrs Bourdieu » ou Chollet, M. de Guines deſire qu'ils faſſent telle ou telle » choſe. Soyez ici à telle heure, parce que M. de Guines rentrera » pour ſçavoir le réſultat de la commiſſion dont il m'a chargé ». Et M. de Guines rentroit à l'heure dite. D'autres fois le ſieur Tort nous diſoit : « Je vais prier M. de Monval de faire telle » ou telle obſervation à ſon Excellence ; elle m'enverra cher- » cher ſans doute, & j'appuyerai de toutes mes forces les » raiſonnemens de M. de Monval, car je ſerois enchanté » de lui voir prendre tel ou tel parti ». Tort alloit chez M. de Monval, qui deſcendoit chez M. l'Ambaſſadeur ; & il n'en étoit pas plutôt ſorti, que le premier envoyoit chercher Tort. Il eſt même arrivé au ſieur de Monval de venir l'éveiller dans la nuit, en quittant M. l'Ambaſſadeur, pour lui dire de ſe rendre auprès de ce dernier.

Je viens de rapporter que le ſieur Tort, vers le commencement de Février, avoit engagé le ſieur Herzuello à opérer ſur les fonds à moitié perte & profit avec M. de Guines. J'étois à cette entrevue. Le ſieur Herzuello répondit en ma preſence à la propoſition ; qu'il ne ſe ſoucioit pas de ſe lier

d'affaires avec des perſonnes au-deſſus de ſon rang ; mais il réitéra au ſieur Tort l'offre de ſpéculer encore en l'intéreſſant pour un tiers du bénéfice, ſans l'obliger de participer à la perte ainſi qu'il l'avoit fait ci-devant ; le ſieur Tort répliqua qu'il ne vouloit plus qu'il fut queſtion de lui : il refuſa les avantages que lui offroit Herzuello, & parvint enfin à le déterminer à ſpéculer de compte à demi avec M. de Guines. J'avoue que je ne conçois pas encore par quel motif le ſieur Tort auroit ainſi refuſé des propoſitions qui lui étoient ſi avantageuſes pour compromettre gratuitement le nom de M. de Guines, & s'expoſer plus gratuitement encore à perdre des ſommes immenſes, tandis qu'il pouvoit jouer ſans rien riſquer.

Autre. Le ſieur Tort travailloit toujours ſeul avec M. de Guines. Il étoit queſtion d'expédier un Courier pour la Cour vers les premiers jours de Février. Environ à ſix heures du matin le ſieur Tort entre dans ma chambre & me dit : de me lever pour aller le remplacer auprès de M. de Guines. Je lui repréſente que M. de Guines trouvera fort extraordinaire de me voir arriver pour travailler avec lui, choſe qui ne m'étoit pas encore arrivée. « M. de Guines ne ſera point du tout ſurpris de vous » voir, « répond le ſieur Tort, » c'eſt lui qui m'a dit de venir vous » chercher, en m'ordonnant d'aller de ce pas chez le ſieur Bour- » dieu relativement aux affaires que vous connoiſſez ». Je me préſente à M. de Guines qui en effet ne paroît point du tout ſurpris de me voir, & ne me fait même pas la moindre queſtion ſur le compte du Sr Tort. Je me mets au travail, arrive le ſieur Garnier à huit heures ; il eſt étonné de ne pas voir le ſieur Tort : il en demande des nouvelles à M. de Guines qui lui répond : « il eſt ſans doute couché. Je viens de ſa chambre, « dit le ſieur Garnier, » je ne l'y ai pas trouvé, ſon lit n'eſt même pas défait. » Il aura ſans doute été faire un tour, « reprit le Comte de Guines »

« & cela eſt d'autant plus vraiſemblable qu'il ſe plaignoit d'avoir » mal à la tête ». Etre à Londres & aller faire un tour à ſix heures du matin, dans les premiers jours de Février, pour diſſiper un mal de tête ! car c'étoit à ſix heures que le ſieur Tort étoit ſorti; il étoit clair que M. le Comte ne diſoit pas la vérité, qu'il cherchoit à cacher le motif de l'abſence du ſieur Tort. Ce motif l'intéreſſoit donc. C'étoit donc la vérité que Tort m'avoit dite en m'annonçant qu'il ſortoit pour aller exécuter les ordres de M. le Comte.

AUTRE. Vers le milieu du mois de Mars, M. le Prince de Maſſeran, Ambaſſadeur d'Eſpagne, ayant reçu des lettres anonymes ſur la publicité avec laquelle le ſieur Tort faiſoit à Londres des ſpéculations dans les fonds publics, confie le contenu de ces lettres à des perſonnes qui en parlent au ſieur Herzuello. Ce Négociant vient dans l'inſtant à l'Hôtel de France pour prévenir le ſieur Tort de ce qui ſe paſſe, & ne l'ayant pas trouvé, il nous dit, à Vachon & à moi : que M. l'Ambaſſadeur d'Eſpagne eſt furieux, & qu'il ſe propoſe d'exiger de M. de Guines qu'il puniſſe le ſieur Tort en le renvoyant en France pour quelque tems. Le ſieur Tort arrive à l'Hôtel, & comme le ſieur Herzuello lui annonce ainſi que nous qu'il a quelque choſe d'eſſentiel à lui raconter, M. de Guines le fait appeller. Tort nous quitte ſans vouloir nous écouter davantage, & va joindre M. de Guines. Peu de tems après il remonte, & nous dit, avec ſon air de gaieté ordinaire : « Eh ! bien, Meſſieurs, » ces choſes eſſentielles que vous voulez m'apprendre, n'eſt-ce » pas que M. l'Ambaſſadeur d'Eſpagne a reçu des lettres ano» nymes contre moi; qu'il eſt furieux; qu'il veut abſolument dé» terminer M. de Guines à m'envoyer en France pour quelque » tems, afin de faire ceſſer ces bruits? Je vous préviens, « continua le ſieur Tort, » que je n'irai point en France; que M. de

» Guines ſe charge, avec du tems & de la patience, de faire » revenir M. l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſur mon compte ; & que » le jeu n'ira pas moins ſon train ». En effet, le ſieur Tort ne fut point renvoyé en France, & je n'entendis pas dire que M. l'Ambaſſadeur d'Eſpagne eût fait des efforts bien violens auprès de M. de Guines, pour le déterminer à punir ſon Sécrétaire, qui n'en continua pas moins de jouer dans les fonds avec la même publicité.

AUTRE. M. le Comte de Guines va faire une viſite à M. l'Ambaſſadeur d'Eſpagne le Vendredi 12 Avril à dix heures du ſoir, avant de ſe rendre à un bal qui ſe donnoit à *Soho* (quartier de Londres). En quittant M. l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, il envoie dire au ſieur Tort de ne pas ſe coucher qu'il ne lui ait parlé. Le ſieur Tort nous prévient le moment d'après, Vachon & moi, de nous tenir prêts, parce qu'il y auroit vraiſemblablement des ordres à porter aux Négocians qui ſpéculoient pour M. de Guines. Celui-ci rentre du bal le Samedi 13, à ſix heures du matin, il dit au ſieur Tort que, d'après une converſation qu'il a eue la veille avec M. l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, il ſeroit bien aiſe de ſe retirer du jeu, ſi cela pouvoit ſe faire ſans perte. Le ſieur Tort vient nous rendre ſur le champ cette converſation, & dans la journée il prend des informations & fait des démarches en conſéquence. Le ſoir il écrit en ma préſence & celle de Vachon, à M. de Guines, qui devoit rentrer tard. Il lui marque le réſultat de ſes courſes & les détails relatifs à ſes opérations. Après nous avoir lu ſa lettre, il la cachette, l'adreſſe à M. de Guines, deſcend avec moi dans ſon appartement, où il la dépoſe, & remonte enſuite ſe coucher vers une heure après minuit. Et le ſieur Tort n'auroit pas été l'Agent de M. de Guines ! En y réfléchiſſant, je ne ſais plus ſi j'en doutois, de quoi je me pourrois tenir certain déſormais.

AUTRE. Le ſieur Tort reçoit une lettre de la dame de Moriencourt le Vendredi 19e Avril 1771, à quatre heures après midi. Par cette lettre, la dame de Moriencourt inſtruiſoit le ſieur Tort: que les fonds montoient à force, & qu'on diſoit dans le monde que le Miniſtere Anglois avoit reçu un Courier la veille, qui avoit apporté à Londres la nouvelle de l'acceptation du déſarmement. Le ſieur Tort nous communiqua cette lettre, à Vachon & à moi, en nous diſant que ſi le contenu en étoit vrai, il ne tarderoit pas à en être inſtruit par M. de Guines. A peine le ſieur Tort a-t-il fini de parler, que le nommé Bruxelles, Valet de chambre du Comte de Guines, paroît. « M. le » Comte vous prie de deſcendre par le petit eſcalier, dans ſon » cabinet, « dit-il au ſieur Tort, » il faut qu'il ait quelque choſe » de bien preſſé à vous dire, car il a laiſſé tout le monde à table » pour vous aller attendre ». Le Sr Tort deſcend, après nous avoir prié de reſter dans ſa chambre. Il remonte l'inſtant d'après, & nous apprend que M. de Guines lui a confirmé le contenu de la lettre de Madame de Moriencourt. Il nous annonce en même tems que tout eſt perdu, & qu'il a rendez-vous pour le même jour à dix heures du ſoir avec M. de Guines. Ce rendez-vous a lieu. Tort nous inſtruit qu'il y a été queſtion d'arrangemens pour ſon départ, mais qu'il doit revoir M. de Guines à ſix heures du matin, & qu'il va conférer avec M. de Monval. Il nous quitte, entre chez ce dernier, & n'en ſort que fort tard.

Le lendemain Vachon vint m'éveiller vers les ſix heures, & quelques temps après Tort arrive : » Je parts, » nous » dit-il », cela eſt décidé «. Je lui demande ſi le Comte lui a fait ſon billet d'honneur pour les ſommes qu'il lui avoit prêtées. Il me répond que M. le Comte a cru qu'il n'étoit pas à propos qu'il eût de ſon écriture ; & au ſujet de ſon voyage, voici ce qu'il nous confia. Il nous dit que M. de Guines l'avoit en-

gagé d'aller pour quelque temps en Italie, afin que sa présence ne pût empêcher à Londres l'effet des propositions que M. de Guines devoit faire aux Négocians Anglois lorsqu'ils viendroient s'adresser à lui après le départ de Tort. M. de Guines ne devoit paroître faire ces propositions d'arrangement, que comme un homme qui n'avait eu aucun intérêt personnel à l'affaire; mais qui vouloit tirer le sieur Tort d'un mauvais pas par pure amitié pour lui. Telles furent les résolutions que le sieur Tort nous dit avoir prises avec M. de Guines. On voit par là que M. de Guines s'étoit réservé la faculté de rester derriere le rideau, même vis-à-vis de ceux avec lesquels il devoit traiter; & à plus forte raison vis-à-vis de Vachon & de moi, qui n'avions aucun intérêt dans l'affaire. Le sieur Tort nous recommanda de paroître avoir ignoré son départ lorsque M. de Guines nous questionneroit (pour la forme) sur cet article; mais il nous dit en même-temps d'observer si M. de Guines rempliroit bien exactement vis-à-vis des Négocians les conventions qu'ils avoient faites, & de lui rendre compte de tout ce qui se passeroit à cet égard. De son côté il promit d'écrire incessamment au sieur Vachon pour lui donner des détails sur son voyage.

Il partit de Londres le Samedi 20 Avril 1771, à dix heures du matin, & emmena avec lui le nommé Maréchal, Domestique à la livrée de l'Ambassadeur.

Pendant le séjour qu'il avoit fait en Angleterre, il ne s'étoit jamais absenté une demi-journée. Quand M. de Guines étoit à l'hôtel, le sieur Tort étoit son ombre, il ne pouvoit se passer de lui. Si celui-ci sortoit par hazard, Son Excellence le faisoit demander dix fois dans une heure; mais elle passa la journée du Samedi & une grande partie de celle du Dimanche sans s'informer de lui. Je n'en fus pas surpris, j'en sçavois la raison.

Ce fut le Dimanche vers les trois ou quatre heures du ſoir que M. le Comte me fit enfin la queſtion : ſi je ſçavois ce que le ſieur Tort étoit devenu. Prévenu par Tort, ainſi qu'on l'a vu, je lui répondis : que non. » J'apprends les choſes les plus » extraordinaires, » reprit M. de Guines », on dit qu'il a eu l'in- » dignité de ſpéculer dans les fonds publics ſous mon nom avec » pluſieurs Négocians, & qu'il a perdu des ſommes immenſes «. Ce propos fit plus que de m'étonner ; je ne m'attendois pas que M. l'Ambaſſadeur pouſſeroit la feinte ſi loin. Je pris pourtant mon parti, & ce parti fut de répondre franchement à M. de Guines : que j'étois très-inſtruit de tous ces faits, puiſque j'avois été moi-même porter des ordres aux ſieurs Bourdieu & Chollet ; & que j'avois ſi bien cru que ces ordres émanoient de M. le Comte lui-même, que j'avouois de bonne foi que j'avois été le coopérateur & l'agent du ſieur Tort.

Je n'oſerois aſſurément donner ici ma façon d'agir ou de penſer pour régle à un Ambaſſadeur ; mais certes à la place de M. le Comte, innocent, comme il prétend l'être, je me ſerois autrement conduit avec un ſous-Secrétaire tel que moi, coupable ſelon lui, & qui l'avoue.

Sur ma réponſe la phyſionomie changea, l'aigreur finit, la hauteur diſparut, un petit air humilié lui ſuccéda ; & M. de Guines ſe contenta de laiſſer tomber un leger reproche ſur ce que je m'étois laiſſé abuſer par le ſieur Tort, & ne l'avois pas averti de tout ce qui ſe paſſoit. Je lui dis, car ſon ton qui ſeul auroit ſuffi pour me donner l'opinion que j'avois m'y confirmoit de tout point, je lui dis donc : que d'après tout ce que j'avois vu, j'avois cru fermement, & je croyois encore que le ſieur Tort n'avoit agi que par ſes ordres, & qu'en conſéquence je m'étois diſpenſé de l'avertir d'une choſe qu'il ſçavoit beaucoup mieux que moi. Là deſſus il ſe fâ-

cha un peu contre le ſieur Tort, pas beaucoup, il vit que cela ne prenoit pas. Et depuis il a évité avec le plus grand ſoin de me ſonder ſur ce que je penſois rélativement à cette affaire. Et depuis il m'a comblé d'égards : Je ſuis devenu le dépoſitaire de ſa confiance ; il a augmenté mes appointemens ; il m'a fait manger à ſa table, même quand il en excluoit ſon Aumônier. Quand je dis *depuis*, j'entends du moment où il ſçut par ma confeſſion libre, franche & claire que j'étois le complice du ſieur Tort : auparavant il ne m'avoit pas fait l'honneur de me parler deux fois. L'autre compagnon de mes prétendus méfaits & de ceux de Tort, le ſieur Vachon, vit de même redoubler les bons traitemens.

Qu'a donc appris de nouveau M. de Guines ſur mon compte? De quel crime commis poſtérieurement à l'époque du départ de Tort m'accuſe-t-il aujourd'hui? Hélas! je n'ai fait que dire à la Juſtice ce que je lui avois avoué à lui même. C'étoit donc le ſilence qu'il exigeoit de moi; c'étoit-là ce qu'il vouloit acheter par ſes careſſes. Ah! ſi l'on pouvoit vendre ſa conſcience impunément! Si quelque choſe pouvoit tenir lieu de la paix avec nous même! Si l'on pouvoit endormir le ver rongeur qui s'attache aux parjures! Jamais je n'aurois ouvert la bouche. Je ſerois encore le premier Secrétaire de M. de Guines ; il auroit pour moi des conſidérations ; & je verrois dans un état gracieux l'âge mûr s'avancer ſans inquiétude pour mon ſort. Au lieu que me voici ſans place, ſans appui, ſans moyens, & réduit, pour me défendre, à me ſervir de ma foible plume, dont on veut bien, ému par mes ſupplications, corriger quelques phraſes incorrectes ; c'eſt au Public à me paſſer le reſte.

Mais rentrons en matiere. L'abſence de Tort laiſſoit un champ libre à M. de Guines, qui l'accuſoit publiquement de vol d'argent

d'argent, d'enlevement de papiers, de trahiſon d'Etat & d'abus de confiance. Nous le croyions en Italie. Quelle fut notre ſurpriſe lorſque nous apprîmes qu'il avoit été mis à la Baſtille ſur les délations que M. de Guines avoit faites au Gouvernement! Cette nouvelle me pénétra, & je voulus ſortir ſur le champ de ma place & de l'Hôtel de France; mais le ſieur Vachon me détourna de ce projet, en me mettant ſous les yeux ma fatale poſition & l'embarras où je ne manquerois pas de me trouver en quittant l'Ambaſſadeur, qui étoit dans la néceſſité de me bien traiter; & qui continueroit certainement à le faire. Je me rendis à ces raiſons, & l'événement répondit à ſa conjecture.

Nous apprîmes, à-peu-près dans le même-temps, que le Comte de Guines avoit intercepté, décacheté, lu & brûlé pluſieurs lettres que le ſieur Tort avoit adreſſées au ſieur Vachon depuis l'époque de ſon départ de Londres juſqu'à celle de ſa détention. Nous ne doutâmes pas, d'après le ſilence de M. le Comte, qui s'étoit bien gardé de nous les communiquer, qu'il ne fût queſtion dans ces lettres des motifs du voyage de Tort. Les ſoins qu'il prit de les anéantir, nous confirmerent dans cette idée.

M. de Guines partit de Londres pour venir à Paris vers la fin du mois d'Août 1771. Il nous cacha le motif ſecret de ſon voyage; mais nous préſumâmes juſtement qu'il ne pouvoit être autre que celui de tâcher de ſe diſculper auprès du Roi des accuſations que le ſieur Tort devoit naturellement avoir portées contre lui. Nos ſoupçons à cet égard ſe tournerent bientôt en certitude. Le Comte de Guines écrivit une lettre au Sr Garnier, Secrétaire d'Ambaſſade, vers le 20 de Septembre 1771; par cette lettre il le chargeoit de demander des déclarations contre Tort à pluſieurs perſonnes de la maiſon,

J'étois du nombre de ces perſonnes. Le ſieur Garnier m'envoya prier de paſſer chez lui à la réception de cette lettre, & me dit qu'il falloit que je fiſſe une déclaration pour M. de Guines. Le S[r] Garnier qui tenoit le modele de cette déclaration, lequel lui avoit été envoyé par M. de Guines, lut ſur ce modele les mots ſuivans que j'écrivis ſous ſa dictée : « *Je déclare avoir dit* » *dans le temps à M. le Comte de Guines*, *que je n'avois eu aucune* » *connoiſſance du départ du ſieur Tort.* Signé ROGER ». Il eſt aiſé de voir qu'en fabriquant ce modele de declaration, M. de Guines avoit eu l'adreſſe de me mettre à même d'affirmer par écrit, *non ce que je ſçavois*, mais ce qui lui étoit utile que je ſignaſſe dans le moment. On conçoit que ſi M. de Guines n'avoit pas eu à craindre ma véracité dans cette occaſion, il m'eût fait demander tout franchement ma déclaration par le ſieur Garnier, ſur l'objet qui lui étoit important d'éclaircir. Alors je n'aurois conſulté que ma conſcience, & j'aurois déclaré *que j'avois ſçu dès la veille le départ du ſieur Tort*, quoique, dans le vrai, j'euſſe dit à M. de Guines le lendemain de ce départ *que je n'en avois point eu connoiſſance.* Mais ce n'étoit pas là le compte de M. de Guines ; il vouloit bien faire conſtater qu'il étoit vrai que le lendemain du jour du départ du ſieur Tort, *je lui avois dit que je n'en avois pas connoiſſance*, en même temps qu'il vouloit laiſſer ignorer à tout l'Univers que dans le fait *j'avois eu pleine & entiere connoiſſance du départ du ſieur Tort.* J'avoue que je ne m'apperçus de cette *eſcobarderie* de M. de Guines que long-temps après ; & j'en fus ſi bien la dupe dans le moment, que non ſeulement je ſignai la déclaration qu'on vient de voir, mais que même j'en envoyai la copie au ſieur Vachon, qui étoit alors à la campagne, en lui écrivant, *par ordre du ſieur Garnier*, que j'en avois fait une pareille, & que je ne prévoyois pas l'uſage que pouvoit

en faire M. de Guines, ni que cela pût jamais porter aucun préjudice au ſieur Tort. Vachon fut auſſi facile que moi; nous conſultâmes peut-être un peu trop l'un & l'autre la reconnoiſſance que nous croyions devoir aux bontés dont M. de Guines ne ceſſoit de nous accabler depuis le départ du ſieur Tort, & nos déclarations lui furent adreſſées par le ſieur Garnier, conformément au modele que M. l'Ambaſſadeur lui en avoit envoyé.

M. de Guines revint à Londres le 14 Janvier 1772 : il continua à nous traiter avec les mêmes égards & la même honnêteté qu'avant de venir en France, en obſervant néanmoins vis-à-vis de nous le plus profond ſilence ſur toutes les diſcuſſions qui s'y étoient agitées pendant le ſéjour qu'il y avoit fait. Le ſieur Tort ſortit de la Baſtille vers la fin du mois de Janvier 1772. Nous ſçûmes que M. de Guines avoit fait contre lui le plus cruel uſage des déclarations qu'il nous avoit ſurpriſes, & qu'elles lui avoient ſervi de prétexte pour ſoutenir au Conſeil du Roi, *que le ſieur Tort en avoit impoſé à la juſtice de Sa Majeſté*, en affirmant dans ſes interrogatoires *que Vachon & moi avions eu connoiſſance de ſon départ la veille du jour qu'il avoit été effectué.* Nous nous apperçûmes alors, mais trop tard, que M. de Guines avoit abuſé de l'aſcendant qu'il devoit avoir naturellement ſur nous; que nous avions donné à plein collier dans le piege ſpécieux qu'il avoit tendu à notre bonne foi. Cela nous fit voir combien il falloit nous tenir ſur nos gardes. Nous apprîmes par des voies indirectes que le ſieur Tort ſe propoſoit d'attaquer M. le Comte de Guines criminellement. Je témoignai dès cet inſtant, de la maniere la plus forte, combien je déſirois de ne pas être entendu comme témoin dans une affaire dont je ſentois bien que le réſultat ne pouvoit être que funeſte à M. de Guines. Je lui étois alors attaché

en qualité de premier Secretaire ; il me donnoit tous les jours les marques du plus vif intérêt ; il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour rendre mon existence actuelle agréable ; je ne pouvois penser, sans être navré de douleur, qu'un jour viendroit où je serois peut-être forcé, par ce que m'imposoit la vérité & ma conscience, de reconnoître tous ces bienfaits par une déposition qui seroit la cause de la perte d'un homme à qui je devois tant. Tous ces sentimens sont fidélement exprimés dans une lettre qui est jointe au procès, & que j'écrivois spontanément au sieur Vachon en Février 1773, & déposée par lui. La voici mot à mot.

Copie de la lettre susmentionnée & paraphée.

Londres le 2 Février 1773.

J'ai reçu, mon très-cher ami, votre lettre du 22 du mois dernier, qui m'a fait le plaisir que je goûte ordinairement lorsque je reçois de vos cheres nouvelles. Quand vous aurez quelque chose de particulier à me dire, vous pourrez user de l'adresse dont vous vous êtes servi. Je suis surpris que le Commandeur de Guines, *dans l'entrevue que vous avez eue avec lui, n'ait pas cherché à apprendre quelques circonstances de cette malheureuse affaire, & qu'il ne vous ait pas sondé pour tâcher de sçavoir ce que vous en pensez ; mais j'ai imaginé que vous n'étiez pas dans le cas de lui rien dire, l'affaire ne lui étant pas personnelle, & que vous ne le feriez qu'à la derniere extrémité, & quand votre conscience vous y obligeroit. Il est bien malheureux que cette maudite affaire ne soit pas encore terminée ; j'en crains plus que vous les suites ; vous pouvez vous passer du* Totti (1), *mais ne sachant à quoi m'en tenir, je suis continuellement dans la crainte qu'il ne me fasse quelques quef-*

(1) Mot Gascon qui signifie le Maître de la maison.

tions auxquelles je ne ſuis pas en état de répondre, & de m'entendre reprocher toutes les bontés qu'il a pour moi. Vous me marquez, cher ami, d'être tranquille; comment voulez-vous que je le ſois, puiſque je ſçais par Te...ce *qu'on va, ou peut-être qu'on l'attaque préſentement au Criminel? Et ſi je dois, ainſi que vous, ſervir de témoin, puis-je me diſpenſer en conſcience d'alléguer des faits qui ſeront contre le* Totti? *Et ſuppoſé qu'ils ſoient faux, les apparences ſont & ſeront toujours contre lui. Si cela arrive, à quelle récompenſe dois-je m'attendre, ſi ce n'eſt celle de me faire chaſſer & de me trouver, à l'âge de quarante ans paſſés, ſans place & ſans eſpoir que perſonne veuille s'intéreſſer à moi pour m'en procurer une? Ah! cher ami, que votre poſition eſt différente de la mienne! Vous avez un talent qui vous met au-deſſus de tout. Vous dites que vous ne ferez pas un pas pour rien, & que vous n'avez pas tort, je ne crois pas en avoir non plus. Je ne cherche pas à rien ſçavoir, & je redoute même le moment où je ſerai inſtruit & où il me faudra parler. Si j'y ſuis contraint, je ne déguiſerai pas la vérité; tant pis pour celui à qui elle nuira; mais je n'ai qu'une ame, & je ne veux pas la perdre pour quelques raiſons que ce ſoit.*

Mes preſſentimens ne tarderent pas à ſe réaliſer. Le ſieur Gomel, alors Procureur du ſieur Tort, arriva à Londres vers la fin du mois de Septembre 1773, à l'effet d'y faire informer à la requête du ſieur Tort: j'étois du nombre des témoins que ce dernier ſe propoſoit de faire entendre à Londres; mais je crus devoir me refuſer, par égard pour M. de Guines, aux inſtances réitérées que le ſieur Gomel me fit de dépoſer, ce à quoi j'étois autoriſé par ma place de premier Secrétaire. Le ſieur Gomel, étant retourné en France, M. de Guines, lors à Paris, ne me laiſſa pas ignorer long-temps qu'il trouvoit que j'avois fait prudemment de réſiſter aux inſtances du ſieur Gomel. Il m'écrivit le 2 Octobre la lettre ſuivante.

M. Dubourg me mande à l'occasion du sieur Gomel, qu'il avoit été vous trouver pour vous engager à rendre témoignage dans l'affaire de Tort, & que vous étant conduit à cet égard AVEC LA PRUDENCE QUE LE CAS EXIGEOIT, *cet homme vous avoit dit que vous ne pouviez vous refuser d'obéir aux ordres du Roi, dont il étoit porteur; que ces ordres vous avoient particulierement en vue, & qu'il étoit autorisé à vous dire que ce seroit sur votre déposition que le Ministre entendoit se régler. Ce sont les paroles de la lettre de Dubourg; il est nécessaire, en conséquence, que vous me répondiez sur le champ, & que vous me mandiez directement ce qui vous a été dit. Un homme de cette espece ayant eu l'insolence de prendre le nom du Ministre, & de se dire porteur des ordres du Roi pour venir chez moi extorquer des témoignages contre moi, de mon premier Secrétaire, je dois en instruire le Ministre preuve en main, le manquement de respect étant au moins aussi fort à son égard qu'il l'est au mien. J'attends sur le champ votre réponse, qui doit être littérale & exactement conforme à ce qui vous a été dit ou insinué;* COMME CELA SERA MIS SOUS LES YEUX DU MINISTRE, ELLE NE DOIT POINT TRAITER D'AUTRE OBJET QUI SOIT ÉTRANGER A CE QUE JE VOUS DEMANDE.

Signé *LE COMTE DE GUINES.*

Je n'avois pas encore reçu cette lettre, qu'il m'en parvint une autre en date du 3 Octobre, par laquelle M. de Guines me mandoit de partir sur le champ pour venir en France. Je fus en arrivant chez M. de Sartine, qui m'apprit que le motif secret de mon voyage étoit une déposition que je devois faire à la requête du sieur Tort, chez M. le Commissaire Chenu. Jusques-là M. de Guines me rendoit justice auprès de mes Protecteurs, en se louant hautement de mon zele, de mon atta-

chement pour lui, & de ma fidélité. Je fis cette cruelle dépoſition, & j'avoue ici que, ſans m'écarter de ce que je devois à mon honneur, à ma conſcience & à la vérité, je ne cherchai point à fatiguer ma mémoire pour charger M. de Guines autant que je l'aurois pu, ſi je m'étois donné un peu plus de peine. Bien des perſonnes me blâmeront peut-être d'oſer faire cet aveu; mais je me flatte que je trouverai mon excuſe dans le ſentiment intime de leur propre ſenſibilité. J'écrivis au Commandeur de Guines en ſortant de chez le Commiſſaire; voici la réponſe qu'il me fit, elle prouvera ſans doute que M. de Guines n'avoit pas encore eu connoiſſance de ma dépoſition:

» *Le beſoin indiſpenſable que vous avez & que vous m'avez » mandé vous-même, Monſieur, avoir d'être à Londres pour le » ſervice de l'ambaſſade, fait que je ne vous retiendrai pas d'une » minute; ainſi vous me trouverez aujourd'hui toute la journée à » quelque heure que ce puiſſe être, & je vous remettrai ce que mon » neveu m'a chargé de vous donner pour votre voyage & votre » ſéjour ici.*

» *Puiſque vous avez terminé, Monſieur, l'affaire pour laquelle » vous avez été mandé, vous n'avez plus de raiſon pour ne pas venir » chez moi; JE SERAI FORT AISE DE VOUS VOIR, DE VOUS SOU» HAITER UN BON VOYAGE, ET DE VOUS ASSURER QUE » J'AIME ET ESTIME LES PERSONNES QUI MÉRITENT CES » SENTIMENS PAR LEUR ATTACHEMENT A MON NEVEU.*

» *JE SUIS PERSUADÉ, M., QUE VOUS ETES DE CE » NOMBRE* ».

Signé, LE CHEVALIER DE GUINES.

Je fus voir M. le Commandeur de Guines en conſéquence de cette lettre. Il me queſtionna beaucoup pour ſavoir ce que j'avois dépoſé, je crus devoir lui en épargner le chagrin, & je partis peu de jours après pour Londres, où j'arrivai le 3 Novembre 1773.

J'imaginois enfin être quitte de toutes les agitations que j'éprouvois depuis si long-tems, lorsque vers le 20 ou le 25 du mois de Décembre suivant, je reçus ordre de M. de Guines de me rendre à Paris, d'emporter mes effets avec moi, & d'aller descendre chez lui. J'arrivai à Paris le 6 Janvier 1774. M. le Commandeur de Guines, que je trouvai à l'Hôtel, me dit de prendre un logement en ville, & de lui envoyer mon addresse. Je recus le lendemain une lettre du Comte de Guines, par laquelle il me mandoit de me rendre à midi chez mon protecteur, que mon respect pour lui m'empêche de nommer ici. Je me trouvai au rendez-vous, & là, en présence de ce respectable Seigneur & mon frere qu'il avoit eu la bonté de faire avertir, M. le Comte de Guines confessa hautement *qu'il n'avoit aucun reproche à me faire sur l'exactitude & le zèle avec lesquels j'avois fait le travail qui m'avoit été confié pendant tout le tems que je lui avois été attaché.* » Mais, ajouta-t-il, en s'adressant à moi, » je ne puis plus vous garder, & la raison en est, » que M. Tort me fait un crime de toutes les bontés que j'ai » eues pour vous, & prétend que je ne vous ai traité aussi » bien, qu'afin de gêner votre témoignage, & de vous em» pêcher de dire la vérité ».

C'étoit le 7 Janvier 1774 à midi que M. de Guines me donna ce certificat verbal de ma bonne conduite, & le 10, trois jours après, il rendit une plainte au criminel, par laquelle il m'accusa *d'avoir été un Secrétaire infidele*, *d'avoir trahi le secret de l'Etat*, & *d'avoir partagé toutes les prétendues infamies* dont il chargeoit le sieur Tort depuis long-tems. J'étois bien éloigné d'imaginer rien de semblable, & je m'occupois tranquillement du soin de réparer l'injustice de M. de Guines en tâchant de me procurer une place, lorsque je fus enlevé

de

de chez moi, & conduit dans les priſons du For-l'Evêque le 8 Avril 1774, en vertu d'un decret de priſe de corps qui fut décerné contre moi *aux riſques, périls & fortune de M. le Comte de Guines*. Mon premier mouvement fut celui de la ſurpriſe, mais il ſe changea bientôt en frayeur, lorſqu'en entrant dans la priſon je me vis ôter mes boucles, mes jarretieres, ma bourſe à cheveux, mon col, & généralement tout ce dont j'aurois pu me ſervir pour opérer ma deſtruction.

C'eſt en cet état, comme il eſt cruel! que je fus conduit en plein midi du For-l'Evêque au Châtelet où je reſtai plus d'une heure expoſé dans la Salle à l'humiliation & au mépris univerſel avant d'être interrogé. Ramené au For-l'Evêque, je fus mis au ſecret où je reſtai ſix jours, ſans feu, ſans lumiere, couteau, cuillier ni fourchette. Au ſecret! Il ne falloit pas moins que l'horreur d'un ſéjour pareil pour me faire ſupporter ma tranſlation dans une petite chambre froide, mal-ſaine, obſcure, quoiqu'ouverte de tous côtés, & remplie d'inſectes les plus dégoutans. J'en ſortis au bout de vingt-ſix jours, vivant. On avoit appoſé le ſcellé chez moi; les perquiſitions ne procurerent rien à ma charge.

J'obtins ma liberté après avoir ſubi mon interrogatoire. Il eut été en effet difficile à M. de Guines de trouver un prétexte pour s'y oppoſer. Mon decret de priſe de corps fut converti en un decret d'ajournement perſonnel. J'ai eſſuyé le feu des confrontations, il n'en eſt réſulté que de nouvelles preuves de mon innocence. Tel eſt l'état actuel de la procédure pour ce qui me concerne.

Il s'agit maintenant de démontrer que l'accuſation que M. de Guines a intenté contre moi eſt calomnieuſe.

M. de Guines m'accuſe d'avoir été le complice & le coopérateur des prétendues manœuvres de Tort.

RÉPONSE.

Il eſt de notoriété publique, M. de Guines l'avoue dans ſon dernier Mémoire imprimé, page 15, ſecond alinea, ligne 3, & cet aveu, il l'avoit fait dans ſa confrontation, « que le lende-» main du départ du ſieur Tort, nous lui avons confeſſé, le ſieur » Vachon & moi, que d'après la certitude que nous avions l'un » & l'autre que le ſieur Tort n'avoit agi que par ſes ordres, nous » n'avions fait aucune difficulté de devenir ſes agens auprès » des Négocians Anglois qu'il faiſoit ſpéculer ». Or, d'après cet aveu fait par M. de Guines, il n'eſt plus recevable à porter plainte ſur ce fait, puiſque non-ſeulement il n'a pas oſé ſe haſarder à ſévir contre moi dans le tems que je lui ai confeſſé mon agence, mais que même c'eſt ce moment qu'il a pris pour augmenter mes appointemens, pour m'admettre à manger avec lui pour la premiere fois, pour me combler de marques de bienveillance, & ſur-tout pour m'accorder la confiance la plus entiere, en me chargeant ſeul pendant trois ans de tout le travail de la Secrétairerie, notamment de la copie de toutes les dépêches qu'il a adreſſées à la Cour, ainſi que de celles que la Cour lui a adreſſées. M. de Guines ne m'auroit pas confié ce travail précieux s'il m'avoit regardé comme un vil intriguant. Ce ſont des faits auxquels il n'y a point de réplique. Il n'a intenté une action contre moi que quand il a vu que j'avois fait une dépoſition qui ne lui étoit pas favorable. Il réſulte de là que M. de Guines n'eût jamais penſé à me préſenter à la Juſtice comme le complice des prétendues manœuvres de Tort ſi je n'avois point fait cette dépoſition qu'il a voulu atténuer parce que véritablement elle devoit le gêner. Cela eſt clair.

Au fond, je le demande, quel homme auroit pu héſiter, ſur

les détails qu'on vient de lire, à faire ce que j'ai fait? Pourquoi & comment me ferois-je difpenfé d'obéir au fieur Tort chargé de tout par M. de Guines, lequel ne me parloit jamais que par fa bouche?

Il y a plus, de quoi m'accufe M. de Guines? Peut-il me faire un crime des actions du fieur Tort? Sont-ce les ordres de fon Excellence que j'ai portés aux Négocians? Me fuis-je dit quelquefois fon agent, fon interprête? Jamais. Non-feulement rien ne conftate un pareil fait, le feul dont elle eût pu fe plaindre, mais il ne s'en trouvera pas même un indice au procès. Qu'ai-je fait? J'ai vu de la part du fieur Tort des gens qui croyoient fpéculer pour M. de Guines. Or ces gens, les ai-je entretenus ou jettés dans l'erreur? Non. Eft-ce par eux que je fuis attaqué? Non. Eft-ce par le fieur Tort? Non. C'eft par M. de Guines. Mais en tout ceci, qu'y a-t-il de commun entre lui & moi? Qu'ai-je à démêler avec lui? Rien, abfolument rien. Ce premier chef d'accufation eft donc infecté du double vice de mauvaife foi & d'abfurdité. Venons au fecond.

M. de Guines m'accufe encore d'avoir commis un crime d'état en communiquant au fieur Chollet une piece jointe, felon lui, à fa dépêche du 5 Avril 1771.

RÉPONSE.

D'abord, qui dépofe de ce fait? Le fieur Chollet feul. Et dans quel tems en dépofe-t-il? Dans le moment où il paffoit pour conftant que je m'obftinerois à garder le filence fur cette affaire par attachement pour M. de Guines.

Or, en ce cas, qui m'empêcheroit d'invoquer en ma faveur le fameux principe qu'*un feul témoin ne prouve rien*, fur-tout quand fa dépofition peut être regardée comme le fruit de l'humeur? Qui m'empêcheroit de me retrancher derriere cette in-

ſurmontable exception, & de repouſſer de là toutes les attaques du Comte de Guines ? Mais à Dieu ne plaiſe que dans un Procés comme celui-ci, où mon honneur eſt ſi cruellement compromis, je le défende par des fins de non-recevoir.

Je dis d'abord que ſi j'étois coupable de prévarication, ſi j'avois trahi mon Pays en laiſſant copier une piece ſecrete à un Négociant Anglois, M. de Guines ſeroit infiniment plus criminel que moi.

Quand le ſieur Chollet a dépoſé, il a demandé que la copie de cette piece qu'il avoit priſe ſur l'original, fut annexée à ſa dépoſition. Elle l'a été.

M. de Guines a eu dans le tems connoiſſance de cette dépoſition & de tout ce qu'elle contenoit.

Cependant au lieu de me faire arrêter ſur le champ, de me déférer au Miniſtere comme un ſcélérat, ou du moins de m'exiler d'auprès de lui comme un Secrétaire perfide; il me garde, il me continue dans mes fonctions, il fait plus... Mais j'ai tant dit qu'il n'avoit jamais ceſſé de m'accabler de bienfaits, que je m'abſtiendrai de le répéter.

Maintenant, eſt-ce ainſi que doit agir un Ambaſſadeur ? Chargé des intérêts les plus ſaints & les plus ſacrés, ceux de ſa Patrie, ne doit-il pas veiller avec le plus grand ſoin ſur les déportemens, ſur les penſées mêmes des perſonnes auxquelles il les confie ? Et lorſqu'ayant reconnu un lâche, un traître, il ne ceſſe pourtant de ſe ſervir de ce lâche & de ce traître, ne devient-il pas dès lors ſon fauteur & ſon complice ? En matiere d'Etat, l'imprudence fortuite eſt un crime puniſſable. Or, comment caractériſer la conduite de M. le Comte ? Elle eſt volontaire, elle eſt réfléchie. Que mériteroit-elle ? Qu'il ſe juge.

Je dois pourtant le tranquilliſer. Cette piece ſi précieuſe, ſi importante & qu'il cache ſi myſtérieuſement, quoique Chollet

l'ait rendue à peu près publique par sa déposition ; cette piece n'est autre chose qu'une simple liste des Bâtimens, qui sont ou dans les Ports d'Angleterre, ou en station dans les différens parages ; j'en vais donner la copie prise sur celle dont le sieur Chollet a exigé la transcription dans sa déposition.

NAVIRES ARMÉS.

Dans la Manche		19 frégates.
Dans la Méditerranée	6 vaisseaux de ligne	8 *idem.*
Dans les Indes	4 *idem.*	4
Dans les Isles	2	16
Dans l'Amérique	»	21
Dans l'Afrique	»	3
Dans la Tamise	6	»
A Spithéad	17	9
	35 vaisseaux	80 frégates.

Armés ou en armement.

A Plymouth	7 vaisseaux de ligne	3 frégates.
A Portsmouth	7 *idem.*	3 *idem.*
A Sherness	4	1
A Chatam	2	4
A Wolvich	1	1
A Deptford	»	3
	21	15

RÉCAPITULATION	35	80
	21	15
	56 de ligne	95 frégates.
	95 frégates.	
TOTAL	151.	

Avant d'aller plus loin, croit-on qu'il y ait quelque délit à communiquer à un Anglois une pareille liſte, un chiffon ſemblable? En Angleterre les Ports ſont ouverts; les étrangers, les nationnaux peuvent librement écrire, ou aller eux-mêmes prendre ſur les lieux tous les renſeignemens relatifs à la quantité des vaiſſeaux de la Grande-Bretagne. Ainſi cette piece ne contenoit rien de ſecret ni de précieux; & dans le moment où elle a été produite, loin de nuire aux vues de la France, elle pouvoit les ſeconder. Voici ce qui ſe paſſa à ce ſujet.

Le ſieur Chollet ſoutenoit que jamais nous n'oſerions attaquer les Anglois; & il s'appuyoit ſur la force & la quantité des vaiſſeaux que ces fiers Inſulaires ont ſur toutes les mers. Le ſieur Tort qui devoit, à la place qu'il occupoit, de ne pas être de cet avis, lui répondit, qu'il ſe trompoit, & que leur marine n'étoit pas auſſi redoutable qu'il lui plaiſoit de l'imaginer. Pour le prouver il m'envoya chercher un état que je lui avois copié, & tel qu'on peut s'en procurer à Londres pour moins d'un demi-ſcheling (1). Il le fit voir au ſieur Chollet. Celui-ci voulut en tirer une ſeconde copie. Je le laiſſai faire. Je n'avois aucune raiſon pour l'en empêcher. Tel eſt dans l'exacte vérité le fait ſur le fondement duquel M. de Guines me préſente à la Juſtice comme un criminel d'Etat, qui a manqué à ſon devoir, à ſon Prince, à ſa Nation, & qui ne peut échapper à la rigueur des Loix.

Doutera-t-on de ce que j'avance; & voudra-t-on penſer que cet état étoit deſtiné à être envoyé à la Cour le 5 Avril 1771? Je puis prouver que non; & je vais le faire.

1°. Quoiqu'il y ait quatre ans que le fait eſt paſſé, je crois pouvoir affirmer que le 5 Avril 1771, M. de Guines n'a point envoyé d'état à la Cour.

(1) On imprime journellement ces ſortes de liſtes à Londres. Elles ſervent ſur-tout à régler les opérations des Aſſureurs; & on en trouve une beaucoup plus étendue dans le Calendrier annuel à l'uſage de tous les Anglois.

2°. Et ceci eſt poſitif. Le ſieur Chollet déclare avoir *copié* l'état dont je lui donnai communication. Cet état, ſi c'eſt le même que celui que M. de Guines veut avoir envoyé, doit être ſemblable à la copie produite par le ſieur Chollet. Il exiſte & peut être facilement repréſenté. A préſent qu'eſt-il beſoin d'examiner mon interrogatoire, ma dépoſition ou mon récollement ? Qu'eſt-il néceſſaire d'entendre des témoins ? Qu'on compare ces deux pieces, & tout eſt terminé.

Cette comparaiſon ne dépend que de M. de Guines. JE LUI PORTE ICI LE DÉFI LE PLUS FORMEL D'OSER LA FAIRE ; & s'il la fait, & que l'état de Chollet reſſemble à aucun de ceux que M. l'Ambaſſadeur a renfermé dans ſes dépêches, de maniere à pouvoir paſſer pour en être la copie, JE CONSENS A ESTRE PUNI AVEC TOUTE LA SÉVERITÉ QUE MÉRITEROIT LE CRIME LE PLUS CAPITAL.

D'après cela, ou je ſuis coupable, & je m'offre au châtiment ; ou je ſuis innocent, & M. de Guines m'a calomnié. S'il ne prouve pas le premier, j'ai démontré le ſecond.

Ainſi M. le Comte m'accuſe de deux crimes : l'un eſt abſurde & ne le regarde pas ; & ſi l'autre n'étoit calomnieux, il en partageroit l'ignominie.

C'eſt néanmoins ſur le motif de cette accuſation qu'il m'a ôté ma place, qu'il m'a diffamé, qu'il m'a fait traîner dans les priſons, & qu'il me force encore aujourd'hui à gémir ſous le joug d'un décret d'ajournement perſonnel. O ! vous qui nous jugerez, vous à qui j'ai laiſſé lire dans mon ame, qui connoiſſez ma candeur, ma franchiſe, mon extrême bonne foi ; ne me rendrez-vous pas tout ce que le Comte de Guines m'a ravi ? Ne le forcerez-vous pas à me reſtituer ce qu'il m'a fait perdre ; & ne vengerez-vous pas mon injure ? Ma cauſe eſt celle de tous les hommes honnêtes. Si j'euſſe voulu me taire, ou imiter

en parlant ceux *qui par leur attachement pour le Comte*, *ont mérité l'amitié de son oncle* *, je serois encore chez lui comme j'étois, &. j'étois bien. Je vais au reste fixer l'opinion qu'on doit prendre de moi, par les témoignages les plus flatteurs & les moins suspects; & c'est par-là que je terminerai mon Mémoire.

* Voyez ci-dessus, p. 23.

COPIE de la Lettre que le sieur Garnier, chargé des Affaires du Roi, m'a écrite de Londres, depuis que je suis accusé par le Comte de Guines *

* Cette Lettre & la suivante sont jointes au procès.

« J'ai reçu, Monsieur, vos Lettres du 13 Janvier & 17 Février. Vous devez bien sentir de vous-même, que le parti » que M. le Comte de Guines a pris à votre égard, gêne, à » mon grand regret, les témoignages que j'aurois beaucoup » de plaisir à vous donner dans tout autre temps. Je ne puis » que me louer en particulier de l'honnêteté, de la docilité, » ainsi que de l'extrême assiduité que vous avez mis tant au » travail courant de la Secrétairerie, qu'à tout ce que je vous » ai confié de relatif au service du Roi pendant tout le temps » que j'ai eu l'honneur d'en être chargé.

» Voilà les termes dans lesquels je vous ai rendu justice » auprès de M. le Comte de Guines; j'aurois fort désiré que » d'autres circonstances n'eussent pas rendu mes offices in- » fructueux; & je suis sur-tout bien fâché que vous ayez en- » couru la disgrace de cet Ambassadeur, & que vous soyez » privé de ses bons témoignages, qui sont les seuls qui puissent » vous servir utilement. Les miens seroient d'autant plus insuffi- » sans, que je suis moi-même dans le cas de chercher à » mériter son approbation, puisqu'il est mon supérieur; mais » je vous prie d'être très-assuré, que je n'ai parlé de vous » qu'en bien à M. le Comte de Guines, & que j'ai mis dans » les recommandations que j'ai pris la liberté de lui adresser

» ſur votre compte, toute la chaleur que m'inſpiroit le ſenti-
» ment de votre conduite à mon égard, ainſi que l'expérience
» immédiate de vos ſervices (1). »

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, GARNIER.

(1) C'eſt du ſieur Garnier que j'ai toujours reçu les pieces que j'avois à copier: C'eſt à lui ſeul que je rendois compte de mon travail; & l'on voit s'il s'en plaint.

Autre Lettre de M. le Chevalier de Mouſtier, Conſeiller d'Ambaſſade à Londres, que j'ai reçue en priſon.

« Je ſuis fort aiſe, Monſieur, que vous me donniez une occa-
» ſion de vous être utile. Vous réclamez mon témoignage ſur
» votre conduite pendant le temps que j'ai eu le plaiſir de vous
» voir à Londres; elle a toujours été telle que M. le Comte
» de Guines me l'avoit annoncée à mon arrivée ici, c'eſt-à-
» dire, celle d'un homme ſage, tranquille, aſſidu & intelli-
» gent, & je n'y ai rien vu que de très-louable: je n'héſite
» aucunement à l'affirmer, parce que je n'ai rien apperçu qui
» doive me détromper de la bonne opinion que j'ai conçue de
» vous. Je ſuis perſuadé que ſi vous êtes attaché à quelque
» perſonne, elle reconnoîtra en vous l'honnêteté & l'intelli-
» gence que j'y ai vu depuis mon arrivée ici, juſqu'à votre
» départ ».

Je ſuis avec un parfait attachement, &c.

Signé, LE CHEVALIER DE MOUSTIER.

Signé, ROGER.

DONDEY DESMARQUETS, Procureur.

A PARIS, chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement, *rue Mignon Saint André-des-Arcs*, 1775.